



Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méliana TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Anne-Lydie LARRIBAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU.

Titulaire absent excusé :

Gérard LABORDERIE.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu les instructions budgétaire et comptable M57, M4, M43 et M49,

Vu la délibération n°09-03-2023 du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Vu la délibération du 29 juin 2023 approuvant le Compte Administratif et le compte financier unique 2022,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 relative à l'affectation des résultats 2022,

Le budget supplémentaire est une étape particulière du cycle budgétaire ayant notamment pour objet de reprendre les résultats antérieurs dans les comptes de l'année, d'informer l'assemblée des reports de fonctionnement et d'investissement effectués sur 2023, tout en représentant également l'occasion d'ajuster certaines prévisions budgétaires.

Ces budgets supplémentaires ont été construits dans une volonté de maintenir au mieux l'autofinancement, en optimisant le redéploiement des crédits en interne, pour financer certaines dépenses nouvelles et de marquer un réel désendettement de l'ensemble des budgets de la collectivité.

Ainsi, il est privilégié sur le budget principal au niveau de la section de fonctionnement de pourvoir aux besoins nouveaux par redéploiements internes. Il est procédé à des inscriptions nouvelles sur les chapitres ne disposant guère de crédits disponibles à cette période :

- 95 000 € au chapitre 65 permettant de couvrir le surplus de l'appel à contribution du Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Sèvre Niortaise, la subvention exceptionnelle accordée à la Scène Nationale du Moulin du roc et l'avenant à la convention du Restaurant Inter Administratif ;
- 10 000 € au chapitre 66 suite à l'augmentation des taux variables (exposition sur seulement 3% de notre encours au 30/08) ;

Le budget supplémentaire est également l'occasion d'ajuster les recettes liées aux notifications fiscales et de dotations principalement avec +1,540 M€. A noter que le produit de CFE attendu doit être majoré de 0,368 M€ et que la fraction de TVA compensant la perte de CVAE a été révisée à hauteur de +0,924 M€. Egalement, de manière exceptionnelle, les dotations de l'Etat n'ont pas baissé en 2023 contrairement à la réduction d'environ 2% enregistrée chaque année. Nous devons donc inscrire un montant supplémentaire de 0,182 M€.

Ces inscriptions, ajoutées à la reprise des résultats favorables 2022, comme présentés au Compte Financier Unique de juin dernier, concourent à augmenter l'autofinancement à hauteur de 22,142 M€ (Cf page 13 maquette du BS du budget principal)

Sur l'investissement, les ajustements procèdent de l'adaptation de la programmation aux marchés publics et à l'avancement de nos partenaires éligibles aux dispositifs PLH. A noter ainsi que les inscriptions nouvelles représentent 82 621 € et une inscription de dépenses d'équilibre est donc nécessaire pour un montant de 523 877 € (pas de dépenses imprévues en M57).

Il est important de préciser que la reprise des résultats 2022 va permettre de ne pas recourir à l'emprunt sur 2023 dans un contexte haussier des taux. L'inscription de l'emprunt d'équilibre au Budget Primitif d'un montant de 9,2 M€ fait l'objet d'une réduction pour sa totalité permettant de constater une baisse de l'endettement de 61,8 M€ à 57,4 M€ au 31/12/2023.

S'agissant des budgets annexes, de forts ajustements sont proposés en raison du contexte inflationniste, du statut du personnel (obligation pour les SPIC de recruter les nouveaux agents sur des contrats de droit privé) ou des mesures exceptionnelles.

Le budget Assainissement est impacté en section d'exploitation, par des obligations réglementaires et conventionnelle en matière de passage en droit privé de la gestion financière et RH nécessitant un accompagnement externe en formation (+50 000 €) mais surtout par le contexte inflationniste touchant les produits de traitement (+100 000 €), l'électricité (+100 000 €). Également, les charges financières progressent sur les taux variables (+20 000 € - exposition sur seulement 5% de notre encours au 30/08) et la ligne de trésorerie (+20 000 €). Pour rappel, l'activité Assainissement est devenue une régie à autonomie financière au 1er janvier 2023 (cf. rapport CRC présenté le 7 février 2022 relatif à la recommandation n°1) nécessitant une ligne de trésorerie dont le tirage représente un coût supérieur aux attentes initiales (modalités de facturation lourdes et complexes passant par le budget EAU).

A ces principales inscriptions, il faut noter en recettes de fonctionnement, le remboursement de charges de personnel par le budget EAU du fait de la mutualisation de l'équipe de direction sur les deux secteurs.

Sur la section d'investissement, il n'est procédé à aucune inscription nouvelle.

Il est important de préciser que la reprise des résultats 2022 va permettre de ne pas recourir à l'emprunt sur 2023 dans un contexte haussier des taux. L'inscription au Budget Primitif d'un emprunt d'équilibre et de crédits revolving permettant des remboursements infra-annuels (non adaptés depuis l'autonomie financière – Inscription neutre car en dépenses/recettes) font l'objet d'une réduction pour leur totalité. Ainsi, la CAN en procédant au remboursement annuel du capital pour un montant de 2,7 M€ se désendette cette année, ramenant l'encours du budget Assainissement à 32,792 M€ au 31 décembre 2023.

Concernant le budget Eau, la section d'exploitation, est fortement impactée avec un montant de crédits en dépenses de 838 600 € compensé partiellement par des recettes à hauteur de 445 000 €.

A noter sur le chapitre 011, des besoins de crédits s'élevant à 396 000 € en raison du poste fournitures (+100 000 €) devant être plus important avec l'extension du périmètre de la régie sur le territoire de la Courance, des crédits de formations (+100 000 €), des ajustements sur l'électricité (+20 000 €), les assurances (+40 000 €), des crédits d'étude sur un observatoire des infrastructures agro-écologique.

Sur le chapitre 012, conformément à la réglementation, environ 40% des agents sont actuellement recrutés sur des contrats de droit privé. La convention collective ayant connu une majoration de +5,9% en mars dernier avec une application rétroactive au 1er janvier, il convient d'inscrire un montant de crédits de 540 000 €, minoré par la suppression des inscriptions relatives aux contrats de droit publics n'étant plus dans la collectivité (-329 000 €).

Également, ce chapitre intègre l'inscription susmentionnée sur le budget Assainissement sur la prise en charge partielle du temps partagé par la Direction.

Plus exceptionnelle, une subvention auprès de la Commune d'Aigondigné (cf. délibération du Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2020) doit être versée pour soutenir les travaux de protection de la source du vivier évitant l'infiltration directe des eaux pluviales de ladite commune dans le gouffre de Jadre d'un montant de 170 000 € compensée en recettes par l'Agence de l'eau.

En matière d'investissement, les deux lignes nouvelles de crédits portant sur un total de 335 300 € se répartissent entre la prise de participation au capital de la SPE Eau (195 K€) et l'actualisation informatique de notre logiciel de gestion client (350 K€) compensées par des réductions de crédits d'études pour 210 000 € mais surtout par une subvention de 500 000 € de l'Agence de l'eau.

Comme les deux budgets précédents, la reprise des résultats 2022 va permettre de ne pas recourir à l'emprunt sur 2023. L'inscription au Budget Primitif d'un emprunt d'équilibre de 2,7 M€ fera l'objet d'une réduction pour sa totalité. Ainsi, la CAN en procédant au remboursement annuel du capital pour un montant de 1,3 M€ se désendette cette année, ramenant l'encours du budget Eau à 13,552 M€ au 31 décembre 2023.

Pour le budget Mobilités, des modifications importantes sont proposées pour faciliter la lecture à venir de la nouvelle délégation de service public qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Ainsi, en section d'exploitation, il est prévu de rattacher à l'exercice 2023 les révisions qui interviendront en avril prochain. Aussi, c'est un montant de 960 000 € qui est nécessaire. Cela permettra d'avoir une lecture plus aisée du coût de la nouvelle DSP. Également, sur le chapitre 011, il est inscrit des crédits marquant la diversification de l'offre de mobilité dans une volonté de réduction des gaz à effet de serre : initiative pour accélérer le co-voiturage (75 000 €), prendre en compte l'avenant n°11 augmentant les vélos en libre-service notamment (150 000 €).

Enfin, toujours en fonctionnement, il faut noter l'inscription de crédits au chapitre 65 à la fois pour mettre en œuvre un dispositif avec l'éducation nationale « Savoir rouler à vélo » (40 000 €).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du Budget Principal et des budgets annexes, tels que présentés dans les maquettes budgétaires ci-jointes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstentions : 5

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué